

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau
- **Code du produit:** 40228
- **UFI:** 7J43-40V8-500Q-9160
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Étanchéité élastique monocomposant à base de polyuréthane.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe SE & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

IPDI-Prepolymer 2

hydrocarbures en C9-16, hydrotraités, désaromatisés

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

Bis[2-[2-(1-méthylethyl)-3-oxazolidinyl]ethyl] hexane-1,2-diylbiscarbamat

anhydride hexahydrométhylphtalique

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Prépolymère de polyuréthane, contient des solvants

· **Composants dangereux:**

CAS: 68957-72-2	IPDI-Prepolymer 2	50-100%
	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 93763-35-0 EINECS: 297-854-1	hydrocarbures en C9-16, hydrotraités, désaromatisés	10-25%
	⚠ Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 59719-67-4	Bis[2-[2-(1-méthylethyl)-3-oxazolidinyl]ethyl] hexane-1,2-diylbiscarbamat	10-25%
	⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2023

Nom du produit: HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau

(suite de la page 2)

CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane ☠ Carc. 2, H351	2,5-10%
Numéro CE: 918-668-5	Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten (Alkyl C3 benzenes, cymenes) ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Asp. Tox. 1, H304; ☠ Aquatic Chronic 2, H411; ☠ STOT SE 3, H335-H336	2,5-10%
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle ☠ Acute Tox. 3, H331; ☠ Resp. Sens. 1, H334; ☠ Aquatic Chronic 2, H411; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	<0,1%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1	cyclohexanone ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Acute Tox. 3, H311; ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	<1,0%
CAS: 25550-51-0 EINECS: 247-094-1	anhydride hexahydrométhylphtalique ☠ Resp. Sens. 1, H334; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Sens. 1, H317	<0,25%

· SVHC

25550-51-0 | anhydride hexahydrométhylphtalique

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

GISCODE: PU50

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Inhalez immédiatement le spray de dexaméthasone (Auxilloson, Pumocrt). Après inhalation, repos, prise d'air frais, assistance médicale.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Protéger l'œil sain, retirer les lentilles de contact.

· Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
· Indications destinées au médecin:

Symptômes : Légère irritation de la peau possible après une exposition prolongée. L'aspiration peut entraîner un œdème pulmonaire et une pneumonie.

A un effet irritant : a un effet narcotique sur la peau et les muqueuses. Décontamination, traitement symptomatique. Après ingestion, provoquer le vomissement ou un lavage gastrique en ajoutant du charbon activé et du sulfate de sodium (1 cuillère à soupe par 1/4 l d'eau). Ne donnez pas d'adrénaline ou ses dérivés. Un œdème pulmonaire toxique peut être détecté radiologiquement au stade initial sur une image T-xorax environ 8 heures après l'inhalation (opacités périhilaires). A titre de comparaison, une radiographie pulmonaire est conseillée dès que possible après l'inhalation, si le risque d'œdème pulmonaire est suspecté.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction: Eau pulvérisée, mousse, poudre, CO2

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau

(suite de la page 3)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie, du CO₂, du CO et des gaz nitreux peuvent se développer.
Le produit réagit avec l'eau. Eviter la pénétration d'eau dans le produit et le récipient du produit - risque d'éclatement dû à la décomposition. Empêcher les vapeurs ou le produit de pénétrer dans les égouts - risque d'explosion. Recouvrir le produit non-brûlant qui a fui avec de la mousse. Refroidir les conteneurs non endommagés touchés par le feu avec de l'eau pulvérisée.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** Retenir l'eau de lutte contre l'incendie contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Nettoyez et jetez la surface du sol si de plus grandes quantités s'échappent / fuient.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Gardez les systèmes, l'équipement et les conteneurs bien fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans un endroit frais et sec.
Tenir à l'écart des sources d'inflammation.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec de la nourriture et des articles de luxe.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle (<0,1%)	
VLEP	Valeur momentanée: 0,18 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,09 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, (3)
108-94-1 cyclohexanone (<1%)	
VLEP	Valeur momentanée: 81,6 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40,8 mg/m ³ , 10 ppm
Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten (Alkyl C3 benzenes, cymenes) (2,5-10%)	
	TRGS 900 valeur à long terme 8h / 100 mg / m ³
13463-67-7 dioxyde de titane (2,5-10%)	
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire requise sur les lieux de travail qui ne sont pas suffisamment ventilés. Recommandation : filtre type A (B) avec P3 si nécessaire.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandation : gants en caoutchouc nitrile ou butyle.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

Nom du produit: **HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· **État physique:**

Liquide

· **Couleur:**

Selon désignation produit

· **Odeur:**

typique de l'espèce, après solvants

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

240 °C (59719-67-4 Bis[2-[2-(1-méthylethyl)-3-oxazolidinyl]éthyl] hexane-1,2-diylbiscarbamat)

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

0,7 Vol %

· **Supérieure:**

7,5 Vol %

· **Point d'éclair**

>35 °C

· **Température d'inflammation:**

450 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non déterminé.

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **Dynamique à 20 °C:**

3.000 mPas

· **Solubilité**

· **l'eau:**

réagit avec l'eau

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

0 hPa

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

~1,2425 g/cm³

· **Densité relative**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· **Aspect:**

· **Forme:**

Liquide

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Teneur en solvants:**

· **Solvants organiques:**

0,5 %

· **Changement d'état**

· **Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· **Substances et mélanges explosibles**

néant

· **Gaz inflammables**

néant

· **Aérosols**

néant

· **Gaz comburants**

néant

· **Gaz sous pression**

néant

néant

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau

(suite de la page 6)

· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
	néant
· Matières solides inflammables	néant
	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
	néant
· Liquides comburants	néant
	néant
· Matières solides comburantes	néant
	néant
· Peroxydes organiques	néant
	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
En cas de combustion incomplète, monoxyde de carbone, oxydes d'azote. Réaction violente avec des agents oxydants forts. Réagit avec : les amines, les bases fortes, les alcools, ainsi que la séparation du CO₂ avec l'eau et les acides carboxyliques.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Stable dans des conditions normales. A partir de 210°C l'auto-polymérisation peut avoir lieu avec dégagement de CO₂
- **10.4 Conditions à éviter** Sources d'inflammation. humidité
- **10.5 Matières incompatibles:** Eau, oxydants forts, amines, alcools, bases fortes.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucune décomposition si utilisé comme indiqué.
Lorsqu'il est brûlé, libère des gaz toxiques tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 8)

Nom du produit: HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau

(suite de la page 7)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Difficilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Forme un produit de réaction solide avec l'eau.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Couvrir les quantités déversées avec un matériau humide liant les liquides (sable, sciure de bois, liant universel). Après environ 1 heure de récupération dans le conteneur à déchets, ne pas fermer (développement de CO₂) Maintenir humide et laisser reposer à l'air libre dans un endroit sûr pendant 7 à 14 jours, puis éliminer dans une décharge ordonnée.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.


(suite page 9)

Nom du produit: **HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau**

(suite de la page 8)

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, IATA	UN1139
· ADR, IMDG	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG	néant
· IATA	COATING SOLUTION
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG	
· Classe	néant
· IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG	néant
· IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de marchandises dangereuses au sens de l'ADR.
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
REACH - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation (article 59). : Anhydride hexahydrométhylphthalique tous isomères
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Nom du produit: HADALAN PUR Top 32P Grau / Silbergrau

(suite de la page 9)

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Le produit est soumis au RL 2004/42/EG.

La valeur limite UE pour la teneur en COV de ce produit est à l'état prêt à l'emploi : Cat A/i 500 g/l (2010).

Le produit prêt à l'emploi contient : <250 g/l de COV.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

25550-51-0	anhydride hexahydrométhylphtalique
------------	------------------------------------

· **VOC (CE)** ~5,8 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3